

Zurich, le 29 Avril 1877.

Cher Monsieur

J'ai bien reçu vos deux lettres du 24/26 etc.

J'aurais préféré vous télégraphier; mais vu la nature délicate des communications que j'ai à vous faire, je suis forcé de vous écrire.

Les propositions de l'Allemagne concernant la réorganisation de l'entreprise du Gothard sont malheureusement inadmissibles et en voici les raisons:

1.° Si, comme le portent ces propositions, on abandonnait les lignes Lucerne-Immensee, Zug-Arth et la ligne du Monte-Ceneri, il est plus que probable que les Cantons et Chemins de fer suisses spécialement intéressés à ce que ces lignes s'exécutent, non-seulement refuseraient de continuer à payer leur part de la subvention suisse de 20 millions de francs, mais réclameraient encore le remboursement immédiat des sommes qu'ils ont déjà versées à ce titre, et il se pourrait fort bien que, par suite de cela, on se vît privé de plus de la moitié de la subvention suisse de 20 millions de francs.

2.° Il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'en présence de la position qui serait faite aux actionnaires d'après les propositions de l'Allemagne, le versement des derniers Frs. 200.000.000 par action, qui représente une somme de Frs. 13,600,000.000, ne s'effectuerait pas.

3.° Le Consortium pour la formation du capital de construction du chemin de fer du Gothard qui s'est chargé dans le temps des 68 millions de francs de capital obligations et qui a encore à

Monsieur Clément Maraini, Ingénieur

Rome.



prendre la IV^e série de 20 millions de francs, se prévaudrait immanquablement et avec un succès indubitable de la circonstance que les conditions sous lesquelles il s'est engagé à prendre le capital-obligations sont essentiellement modifiées par les propositions allemandes, et par suite de cela il se refuserait à prendre cette III^e série. Cela est d'autant plus certain que le dit Consortium est tenu à prendre ces obligations au cours de 95, tandis qu'elles sont actuellement au plus à 40.

4^o Il serait impossible de trouver dans le public le placement pour une émission ultérieure de 25¹/₂ millions de francs à 5%. D'après l'exposé de l'Allemagne, tout ce qu'on pourrait faire pour engager le public à souscrire à un nouvel emprunt, serait de présenter un calcul de rendement qui permette d'espérer un intérêt de 5%; mais on sait ce que le public pense de telles promesses de rendement et cela surtout s'agissant de l'entreprise du Gothard où il y a déjà eu tant de déceptions. Il est donc impossible de supposer qu'à ces conditions on puisse placer la moindre somme.

Il est évident, d'après ce qui précède, qu'environ 68 millions de francs sur lesquels comptent les propositions de l'Allemagne, feraient défaut. Par conséquent le programme sur lequel se basent ces propositions est, sous le point de vue financier, inéxecutable. Or, ou l'on veut l'exécution de l'œuvre du Gothard ou on ne la veut pas. Il n'est pas douteux que l'Allemagne ne la veuille sincèrement; mais dans ce cas il ne faut pas prendre un chemin qui ne permet évidemment pas d'atteindre le but.

Si, par les raisons susindiquées, les propositions de l'Allemagne sont inadmissibles, les autres que vous m'avez communiquées et dont je ne veux pas nommer l'auteur le sont encore moins, et quand vous et M. Depretis

les qualifiez „d'absurdes“, ce n'est que trop vrai.

La Suisse a réclamé à Berlin contre l'idée qu'on s'entende préalablement par voie de correspondance sur les points fondamentaux, qui devraient alors servir de bases obligatoires pour la nouvelle Conférence internationale, et a demandé que ces points soient, surtout et en première ligne discutés dans la Conférence internationale. Le Gouvernement Allemand a reconnu le bien-fondé de cette demande et y a adhéré. Il désire aussi que la Conférence internationale se réunisse au plus tôt.

Dans cet état de choses, il me semble qu'il serait excessivement à désirer que l'Italie s'associât à cette manière de procéder sur laquelle l'Allemagne et la Suisse sont d'accord et que le Gouvernement Italien ne tardât pas davantage à répondre à la Note du Conseil fédéral du mois de Décembre dernier, en se déclarant disposé à prendre part à la Conférence internationale proposée par le Gouvernement Suisse. Mais alors il faudrait que les Délégués Italiens ne fussent pas liés par des instructions absolues et qu'il leur soit laissé la faculté de discuter, sans parti pris, même les bases d'un arrangement, comme l'Allemagne et la Suisse sont disposées à le faire.

Je vous prie de faire tous vos efforts pour que le Gouvernement Italien se place sur ce terrain.

Vous pouvez compter sur ma discrétion absolue relativement au document que vous m'avez communiqué.

A l'avenir, pour suivre votre exemple, je signerai mes dépêches télégraphiques du nom de „Keller“, ce dont je vous prie de prendre bonne note.

Agrez, cher Monsieur, mes cordiales salutations,

(sig.) A. Escher.